

Il est fondamental que les catholiques soutiennent leurs évêques quand ils s'expriment sur l'avortement

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 20 janvier 2024

Source [Le Salon Beige] : A l'occasion de la Marche pour la vie de dimanche nous avons interrogé Alette Espieux, porte-parole de la Marche :

L'INSEE vient de sortir les chiffres de la natalité de 2023 et ils sont encore en berne. Que propose la Marche pour la vie pour encourager les naissances ?

Face à cette baisse alarmante de la natalité en France, la Marche pour la Vie considère qu'il est urgent de refuser la constitutionnalisation de l'avortement dont le nombre n'a pas été aussi élevé depuis 1990, de faire réaliser une étude sur l'IVG par les pouvoirs publics, pour mieux comprendre les causes et les conséquences de l'avortement, comme le souhaitent 88% des Français (sondage IFOP octobre 2020) et obtenir la création d'une mission d'études parlementaires sur ce sujet, mais aussi de mettre en place une politique familiale pour combattre la précarité et accompagner tous les parents pour que l'IVG ne soit jamais un choix réalisé pour des raisons économiques.

Aujourd'hui, une femme qui souhaite avorter sera remboursée à 100% par la sécurité sociale, ce qui n'est pas le cas pour les démarches des femmes qui souhaitent garder leur enfant. Il faut donc inverser la tendance, et permettre le remboursement à 100% des actes liés à une maternité. Ces femmes reçoivent à la fois une forte pression de leur entourage pour avorter, et se voient délaissées par l'Etat qui ne les aide que peu ou pas à garder leur enfant. Quand elles vont demander de l'aide au Planning Familial, on leur explique que leur enfant n'est qu'un "amas de cellule", et que l'avortement leur permettra de sortir de leur détresse : les femmes sont manipulées, aussi pourrait-il être intéressant de rendre obligatoire, dès la sixième semaine de grossesse, une échographie qui permettra d'entendre battre le cœur du fœtus, afin qu'elles se rendent compte également de la gravité de l'acte qui va être posé, ou encore de rétablir un délai de réflexion de trois jours minima, avant toute IVG.

Peu de députés ont prévu d'intervenir contre le projet de loi visant à constitutionnaliser l'avortement. Comment La Marche pour la vie peut-elle mobiliser les élus ?

La Marche pour la Vie sensibilise chaque année les élus en leur rappelant leur devoir, qui est de porter la voix de l'ensemble des citoyens français, et de défendre cette dernière. En promouvant l'avortement et son entrée

dans la constitution, les députés et les sénateurs ne respectent pas leur devoir d'élus, puisqu'ils condamnent à mort des milliers de Français innocents. Notre travail consiste donc à les réinformer sur la réalité de l'avortement, de ses conséquences sur la femme et sur la famille, mais également des risques potentiels de l'entrée en vigueur de l'avortement dans la constitution.

[Lire la suite](#)

20/01/2024 01:00